

CHARTRE DE LA MAISON DES PARENTS



La Maison Des Parents est un lieu ouvert à tous les parents, grands-parents, futur parents....accompagnés ou non des enfants.

Les parents viennent à la Maison des Parents de façon anonyme, en confiance ; ils sont accueillis avec bienveillance, dans la convivialité.

C'est un lieu d'information et d'orientation.

C'est un lieu d'écoute, de soutien, d'échange et de partage, de liberté d'expression, d'initiative, de créativité.

LES VALEURS DE LA MAISON DES PARENTS

- Respect de chacun dans toutes ses différences et dans sa liberté d'expression.
- Solidarité à travers le partage, l'échange d'expériences, de savoir et de savoir-faire autour de la parentalité.

RÈGLES DE VIE AU SEIN DE LA MAISON DES PARENTS

- Respect de la confidentialité.

Dans le cadre de la loi sur la protection de l'enfance, la MDP pourra être amenée à transmettre des informations aux partenaires compétents.

- Les enfants restent sous la responsabilité des parents.
- Respect du matériel et des locaux.
- Toutes propositions de projet, d'activité seront prises en compte et discutées en comité décisionnel.
- Chaque participant s'engage à respecter cette charte .